UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

Bureau des études et de la scolarité

Pour les inscriptions en ligne : la plateforme vous demandera de renseigner une date d'expiration lors du dépot de cette pièce justificative : la date du 15/06/2029 est à indiquer.

AUTORISATION DE FIXATION ET DE DIFFUSION D'IMAGE ET DE VOIX

COCHER :

UFR : ☐ UFR Sciences et Techniques ☐ UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société ☐ UFR Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion ☐ UFR Santé ☐ UFR Sciences, Techniques et Gestion de l'Industrie ☐ UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	**Instituts** : ☐ IUT Nord Franche-Comté ☐ IUT Besançon-Vesoul ☐ Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté ☐ Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education **Centres** : ☐ CLA - Centre de Linguistique Appliquée ☐ SUP-FC / CTU - Centre de Télé-enseignement Universitaire

COMPLETER :

Numéro d'étudiant (le cas échéant) :			
Nom patronymique (de naissance) :			
Prénom(s) :			
Né(e) le :	/ _ _ / _ _ / _ _ _ _ /	Ville et pays de naissance :	
Si l'étudiant est mineur, Nom et prénom du représentant légal :			
Adresse postale :			
Courriel :		Téléphone mobile :	

CONDITIONS ET RESERVES DE L'AUTORISATION :

ENTRE :
L'ETUDIANT, dont l'identité est complétée ci-dessus ou, s'il est mineur, **son REPRESENTANT LEGAL** ;
ET
L'UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR, établissement public expérimental, domicilié 1, rue Claude Goudimel à Besançon, SIREN : 938 106 564, APE 8542Z, désigné ci-après l'UMLP ;

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Attendu que L'**ETUDIANT** s'inscrit à l'UMLP pour l'année universitaire **2026-2027** et que, dans ce cadre, il sera amené à participer à des enseignements impliquant la fixation de son image et de sa voix et une utilisation postérieure de celles-ci par l'UMLP ; l'**UMLP** souhaite recueillir le consentement de l'ETUDIANT ou, s'il est mineur, de son REPRESENTANT LEGAL, pour pouvoir fixer et utiliser l'image et la voix de l'ETUDIANT selon les conditions et réserves définies ci-après :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE AUTORISATION
La présente autorisation a pour objet de fixer les conditions et les réserves suivant lesquelles l'ETUDIANT autorise l'UMLP à fixer et à utiliser son IMAGE.

ARTICLE 2 : DEFINITIONS
Les mots utilisés dans la présente autorisation sont définis comme suit :

- IMAGE : image et voix de l'ETUDIANT captées par l'UMLP dans le cadre des ENSEIGNEMENTS suivis par l'ETUDIANT durant l'année universitaire.
- ENSEIGNEMENTS : ensemble des activités pédagogiques et sportives, obligatoires ou non, organisées par l'UMLP au bénéfice de l'ETUDIANT.
- PROMOTION : actions menées par l'UMLP pour promouvoir ses activités par le biais de supports de communication papier ou électronique.
- DESTINATION : utilisation de l'IMAGE de l'ETUDIANT faite par l'UMLP (précisée à l'article 3).

ARTICLE 3 : DESTINATION DE LA FIXATION ET DE LA DIFFUSION DE L'IMAGE
La DESTINATION a pour finalité la pédagogie et/ou la PROMOTION. Elle exclue toute autre utilisation, notamment de nature commerciale. l'UMLP s'interdit de diffuser l'IMAGE dans un contexte volontairement dévalorisant pour l'ETUDIANT au sens de la jurisprudence des juridictions françaises.
Pour cette DESTINATION, l'UMLP souhaite :
- fixer, faire fixer, reproduire et faire reproduire l'IMAGE, par tous moyens, sous toutes formes et sur supports vidéographiques, télévisuels, photographiques, informatiques, télématiques, numériques, électroniques, papiers, en un nombre illimité.

- diffuser l'IMAGE reproduite sur les supports précités, à savoir par exposition de l'IMAGE, distribution de supports reproduisant l'IMAGE, mise en ligne de l'IMAGE sur le site intranet et internet de l'UMLP.

ARTICLE 4 : PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ŒUVRES INTEGRANT L'IMAGE
Les œuvres de l'esprit créées par des préposés de l'UMLP dans le cadre des ENSEIGNEMENTS intégrant l'IMAGE de l'ETUDIANT sont la seule propriété de l'UMLP, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle y afférent. L'ETUDIANT n'acquiert aucun droit sur la propriété intellectuelle desdites œuvres intégrant son IMAGE du fait de la présente autorisation.

ARTICLE 5 : PORTEE DE L'AUTORISATION
La présente autorisation est accordée par l'ETUDIANT à l'UMLP à titre non exclusif, pour le monde entier (internet) et gratuit.

ARTICLE 6 : DUREE
La présente autorisation entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'ETUDIANT et prend effet rétroactivement à la date de début de l'année universitaire 2026-2027 soit le 01/09/2026, **pour une durée de 5 ans**. A l'issue, l'UMLP détruira l'ensemble des supports reproduisant l'IMAGE de l'ETUDIANT sans en conserver de reproduction.

ARTICLE 7 INFORMATION SUR LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
Ce traitement est exécuté dans le respect des obligations issues de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. La base légale de ce traitement est le consentement. Les données collectées associées à l'IMAGE (nom, prénom, spécialité sportive, statut et formation universitaire) font l'objet d'un traitement. L'ETUDIANT peut retirer son consentement à tout moment et bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données, d'une limitation du traitement et du droit à la portabilité de ses données, en adressant une demande à l'attention du Délégué à la protection des données de l'Université Marie et Louis Pasteur à : Université Marie et Louis Pasteur, 1 rue Claude Goudimel 25 000 Besançon ou à dpd@umlp.fr. S'il estime que le traitement de sa demande ne respecte pas le droit à la protection des données personnelles, l'ETUDIANT ou son représentant légal peut ensuite adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, 01 53 73 22 22, www.cnil.fr

AUTORISATION :

SI l'ETUDIANT est <u>majeur</u>	**SI l'ETUDIANT est <u>mineur</u>**
Je ne suis lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon IMAGE, ni de mon nom. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour que l'UMLP utilise mon IMAGE dans les conditions et réserves énoncées ci-dessus : ☐ OUI ☐ NON	Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à l'égard de l'ETUDIANT mineur. Je reconnais expressément que l'ETUDIANT mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son IMAGE, voire de son nom. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant l'ETUDIANT mineur que je représente et donne mon accord pour que l'UMLP utilise l'IMAGE de l'ETUDIANT mineur dans les conditions et réserves énoncées ci-dessus : ☐ OUI ☐ NON
Fait à …… Le : / _ _ / _ _ / _____ / L'ETUDIANT (signature),	Fait à …… Le : / _ _ / _ _ / _____/ Le REPRESENTANT LEGAL de l'étudiant (signature),